

Athletic Club Arpajonnais

Siège social : 29 rue Dauvilliers, 91290 Arpajon
Correspondance : chez M. Breistroffer, 12 avenue de Verdun, 91290 Arpajon
Tel : 06.83.05.17.89 - E-mail : yb.aca@hotmail.fr

PROCEDURE MUTATION 2011-2012 A partir de la catégorie « benjamins »

Vous souhaitez intégrer l'Athlétic Club Arpajonnais mais vous faites déjà parti d'un club d'Athlétisme, voici la procédure à respecter :

1. Remplir le formulaire d'adhésion (page suivante)
2. Envoyer un mail à yb.aca@hotmail.fr indiquant :
 - a. l'intention de muter
 - b. nom + prénom + adresse
 - c. adresse mail
 - d. n° de licence
3. Signer le formulaire de mutation qui sera renvoyé par mail sous 1 semaine
4. Rapporter dossier complet au stade :
 - a. Formulaire d'adhésion
 - b. Certificat médical de moins de 3 mois
 - c. Formulaire mutation signé
 - d. Chèque d'adhésion

Nous sommes très heureux et honorés de t'accueillir, nous tenons néanmoins à t'informer des frais de mutation engagés par l'Athlétic Club Arpajonnais pour t'accueillir :

Frais de dossier (50% à la FFA et 50% à la LIFA) :

- Benjamins – minimes : 35 €
- Cadet – junior – espoir – senior – vétérans : 140 €

Indemnités payées par ACA au club quitté (en plus des frais de dossier) :

- Classement IR2-IR3-IR4 : 840 €
- Classement IR1-N4 : 1120 €
- Classement N2-N3 : 1400 €

BIENVENUE à l'ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS

L'ACA : un club ambitieux et familial :

- Label club FFA 2 étoiles.
- Plus de 320 licenciés sur la saison 2010/2011 : 1^{er} club essonnien.
- Club convivial et ambitieux, animé par une équipe dynamique et compétente de 30 dirigeants, entraîneurs diplômés et officiels qualifiés.
- L'ACA prône la pratique de l'athlétisme pour tous, en compétition ou en loisir, et accueille les athlètes handisports.

PREMIERS ENTRAÎNEMENTS

Tous les entraînements reprennent dès le 05 septembre aux horaires et jours prévus de chaque catégorie. Il sera autorisé de faire 2 entraînements d'essai. Au-delà, les dossiers d'inscriptions devront être rendus.

RENSEIGNEMENTS :

www.athletic-club-arpajonnais.com

Stade Louis Babin, Avenue de la Ferté Alais, 91290 La Norville

COMMUNICATION :

Le site web : Nous vous conseillons de vous rendre très régulièrement sur le site Internet du club, rubrique « actualités » où des informations seront mises à jour quotidiennement :
www.athletic-club-arpajonnais.com

Mails : indiquez bien une adresse mail valide sur le dossier et aux entraîneurs dès votre arrivée pour obtenir les informations.

INSCRIPTIONS - Joindre impérativement :

- Un certificat médical de moins de 3 mois (pas de photocopie) : modèle en page suivante OU avec la mention : "Absence de contre indication à la pratique, en compétition de l'athlétisme"
- 1 enveloppe timbrée avec votre adresse
- Photocopie de la carte d'identité ou de séjour
- Formulaire d'inscription avec photo d'identité agrafée.
- Pour les étrangers : carte identité ou de séjour, justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le règlement de la cotisation en espèce ou par chèque à l'ordre de « Athletic Club Arpajonnais ». Possibilité de faire maximum 3 chèques qui seront encaissés avant le 31 décembre 2011.

TENUES CLUB

Les nouveaux athlètes recevront leur maillot de compétition (t-shirt pour EA-PO et débardeur pour BMCJES)

REDUCTIONS FAMILIALES

Tarifs familiaux (même nom, même adresse) :

2 licenciés = - 10 % ; 3 licenciés = - 15 % ; 4 licenciés = - 20 %

ATTESTATIONS

Nous signons les formulaires CAF, Comités d'entreprises, attestations de licences sur simple demande...

COUPONS ANCV

Nous acceptons les Coupons Sports et Chèques Vacances

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE
TOUT LICENCIÉ S'ENGAGE A RESPECTER LES STATUTS ET LE REGLEMENT
INTERIEUR DE L'ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS

PLANNING et TARIFS 2011-2012

Année Naissance	CATEGORIE	RESPONSABLE	JOURS	HORAIRES	TARIF Nouveau licencié	TARIF Licencié ACA en 2010-2011
2005 2004 2003	EA0 EA1 EA2	Charlène Mary	Samedi	13h50 – 15h30	140 €	120 €
2002 2001	PO1 PO2	Charlène Mary	Samedi	09h50 – 12h00	140 €	120 €
2000 1999	BE1 BE2	Olivier Laidet	Mardi Jeudi	18h00 – 19h30 18h00 – 19h30	165 €	135 €
1998 1997	MI1 MI2	Luc Godet	Mardi Jeudi	19h00 – 20h30 19h00 - 20h30	165 €	135 €
1996 et avant	Sprint court - haies hautes	Olivier Bortolameolli	Mardi Mercredi Vendredi Dimanche	19h00 – 20h30 19h00 - 20h30 19h00 – 20h30 10h00 - 12h00	165 €	140 €
1996 et avant	Sprint long - haies basses - EC	Luc Godet	Lundi Mercredi Vendredi Dimanche	19h00 – 20h30 19h00 - 20h30 19h00 - 20h30 10h00 - 12h00	165 €	140 €
1996 et avant	1/2 fond	Yann Breistroffer	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Dimanche	19h00 – 20h30 19h00 - 20h30 19h00 – 20h30 19h00 – 20h30 10h00 - 12h00	165 €	140 €
1996 et avant	Lancers	Bernard Tréhin	Tous les jours 1 sem /2	18h30 – 20h30	165 €	140 €
1996 et avant	Outdoor	Stéphane Soualmia	Lundi Mercredi Jeudi	19h00 – 20h30 19h00 - 20h30 19h00 - 20h30	165 €	140 €
1996 et avant	Loisir Running *	Virgile Bertin	Mardi	18h30 – 20h00	115 €	115 €

(*) Les licenciés du groupe loisir auront une licence « Athlé Running » leur permettant de participer à des courses, cross... mais pas de compétition sur piste, ni de championnat.

Seule la licence « Athlé Compétition » permet de participer à un championnat officiel (piste ou hors-stade).

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-3 du Code du Sport)

• Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de trois mois à la date de prise de la Licence.

Date du Certificat médical : |_|_|_|/|_|_|_|/|_|_|_|_|_| (jj/mm/aaaa)

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de LA SAUVEGARDE, assureur :

• aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,60 euro TTC. Cette somme est déjà comprise dans le tarif de l'adhésion.

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

ou

Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

Le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à son intégrité physique

Date : |_|_|_|/|_|_|_|/|_|_|_|_|_| Signature :

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (cf. tableau figurant dans la notice de garantie).

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Signature du Licencié (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

Signature du Président du Club

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : (l'absence de réponse vaut acceptation)

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : (l'absence de réponse vaut acceptation)

AUTORISATIONS A SIGNER PAR TOUS ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS

POUR LES MINEURS

(1) Rayer les mentions refusées

Je soussigné
autorise mon fils , ma fille
en catégorie

- A arriver ou quitter le stade seul, en début et fin d'entraînement (art.7 du Règlement Intérieur) (1)
- A être transporté par un entraîneur dans sa voiture personnelle pour se rendre à l'entraînement, en compétition ou toute activité liée au club (art.8 du Règlement Intérieur) (1)
- A être transporté en bus ou mini-bus pour se rendre à l'entraînement ou en compétitions. (1)
- A être pris en photos à l'entraînement ou en compétition pour une diffusion sur le site Internet du club et pour les dossiers internes du club. (1)

Je m'engage moralement à faire faire deux rencontres ou compétitions à mon enfant dans l'année.

Je reconnais avoir lu le règlement Intérieur et l'accepte dans sa globalité.

Date :

Signature :

POUR LES MAJEURS

(1) Rayer les mentions refusées

Je soussigné
en catégorie

- accepte d'être pris en photos à l'entraînement ou en compétition pour une diffusion sur le site Internet du club et pour les dossiers internes du club. (1)
- reconnais avoir lu le règlement Intérieur et l'accepte dans sa globalité.

Date :

Signature :

**TOUT LICENCIÉ S'ENGAGE A RESPECTER LES STATUTS ET LE REGLEMENT
INTERIEUR DE L'ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS**



BOUTIQUE DE L'ATHLETIC CLUB ARPAJONNAIS

L'Athletic Club Arpajonnais vous propose des **tenues d'entraînement et de compétition**, aux couleurs du club. Retrouvez toutes ces tenues en photos sur le site Internet de l'ACA, dans la rubrique « BOUTIQUE ACA » : www.athletic-club-arpajonnais.com

Profitez de la nouvelle saison d'athlétisme 2011/2012 pour passer commande du ou des articles qui vous manquent pour les entraînements et les compétitions.

BON DE COMMANDE

A retourner à : **BERNARD TREHIN**, Responsable de la Commission Textile
ou aux entraîneurs de vos catégories.

COMMANDE FAITE PAR :

NOM :

PRENOM :

NOM et CATEGORIE DU LICENCIÉ (1 formulaire / licencié) :

Pour tout renseignement ou essayage avant commande, contactez Bernard Tréhin :

bernard.trehin@orange.fr

Désignation de l'article	Réf.	Tailles disponibles	Tarif à l'unité	Quantité commandée	Taille(s) demandée(s)	Total
DEBARDEUR ATHLETISME HOMME	ORION	XS – S – M – L – XL – XXL – XXXL	18 €			
DEBARDEUR ATHLETISME FEMME	ZEPHYR		18 €			
BUSTIER ATHLETISME FEMME	LIGHT		22 €			
COMBINAISON ATHLETISME MIXTE	RELAY		48 €			
SHORT ATHLETISME MIXTE	JOGGER		32 €			
SHORTY ATHLETISME MIXTE	TIMER		22 €			
CUISSARD ATHLETISME MIXTE	ROLLER		22 €			
CORSAIRE ATHLETISME MIXTE	CORSER		26 €			
COLLANT ATHLETISME MIXTE	TRAINER		36 €			
VESTE « COUPE VENT » MIXTE	NEO		65 €			
POLAIRE COL ZIPPE ADULTE MIXTE		XS – S – M – L – XL – XXL	30 €			
BLOUSON POLAIRE ADULTE MIXTE			30 €			
BLOUSON POLAIRE ENFANT MIXTE		5/6 – 7/8 – 9/11 – 12/14 ans	28 €			
TEE-SHIRT COTON MIXTE ENFANT ET ADULTE		7/8 – 9/11 – 12/14 ans – S – M – L – XL – XXL	8 €			
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE EN EUROS						
Le règlement uniquement par chèque doit être fait à la commande, à l'ordre de l'Athletic Club Arpajonnais.						

Le blouson polaire et la polaire col zippé sont de couleur « BLEU MARINE ».

Tous les autres articles sont aux couleurs de l'ACA, autrement dit « BLEU – VERT – BLANC ».

Les tailles non disponibles seront commandées sous toute réserve.

Date et Signature :

ANNEXE 4 – CERTIFICAT MEDICAL

Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

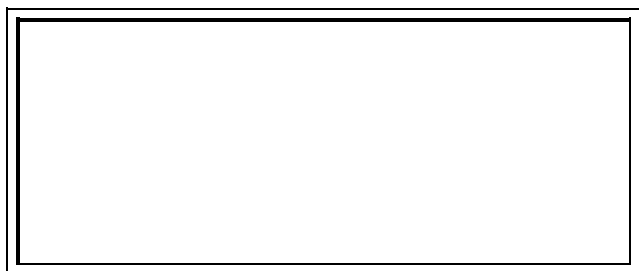
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____



Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;
- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.

Règlement Intérieur

-- Adopté en Assemblée Générale 07/02/09 --

Le Règlement Intérieur de l'Athlétic Club Arpajonnais complète les articles des Statuts mais ne les remplace aucunement. En cas de litige et conflits entre les Statuts et le Règlement Intérieur, les articles des Statuts restent prépondérants.

Le Règlement Intérieur est débattu et adopté en Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

Article 1 : Droits des adhérents

Chaque adhérent du club peut bénéficier :

- d'un entraîneur diplômé
- d'un accès au stade Louis Babin aux créneaux horaires réservés à l'Athlétic Club Arpajonnais.

Article 2 : Devoir des adhérents

Chaque adhérent du club se doit de :

- respecter son maillot de compétition.
- respecter l'ensemble des licenciés du club.
- respecter l'ensemble des athlètes lors des compétitions.
- respecter les officiels et dirigeants en toutes circonstances.
- respecter les Statuts et le présent Règlement Intérieur.
- respecter les infrastructures et matériels mis à disposition.

Article 3 : Cotisation

Conformément aux Circulaires Administratives Fédérales, chaque licencié devra fournir :

- la fiche d'adhésion dûment remplie.
- le certificat médical (pour les licences compétitions et loisirs).

De plus, l'adhérent devra fournir :

- le montant de la cotisation fixée par le Bureau Directeur en chèques ou espèces.
- Tout document supplémentaire demandé par le Bureau Directeur.

Article 4 : Facilités de paiement

- Chaque adhérent a l'obligation de payer l'intégralité de la cotisation lors de sa prise de licence.
- Néanmoins, il a la possibilité de payer sa cotisation en plusieurs fois en précisant au dos des chèques les mois d'encaissement.
- Le Comité Directeur du Club a voté un tarif réduit pour les familles nombreuses (au moins 2 licenciés). Ce tarif réduit est actualisé chaque année.
- Enfin, le Président et le Secrétaire sont habilités à signer les attestations pour les Comités d'entreprise, CAF et toute attestation de licence...

Article 5 : Garantie de l'encadrement

Pour garantir la qualité de l'encadrement et la sécurité des licenciés, chaque intervenant devra fournir au Bureau Directeur :

- Extrait de casier judiciaire n°3 de moins de 3 mois.
- Copie du permis de conduire (pour les majeurs).
- Copie du contrat d'assurance du véhicule indiquant l'autorisation de transport dans le cadre associatif.

Article 6 : Responsabilité et assurance

Pour des raisons de Responsabilité et d'Assurance :

- Les anciens licenciés devront rendre leur dossier d'inscription complet au plus tard le 30 septembre de l'année en cours.
- Les nouveaux licenciés bénéficient de 2 séances d'essai en début d'année.
- Les nouveaux licenciés devront s'acquitter de leur cotisation au plus tard 10 jours après la période d'essai.

→ Au-delà du 1^{er} octobre de chaque année, les entraîneurs ne pourront plus accepter à l'entraînement les athlètes n'ayant pas fourni un certificat médical.

Les dirigeants ne peuvent prendre de risque en cas d'accident !!

Article 7 : Dépose et récupération des mineurs à l'entraînement

La dépose des mineurs à l'entraînement devra se faire directement sur le stade auprès de l'entraîneur. Les parents ne pourront partir qu'en présence de l'entraîneur en début d'entraînement.

Sauf demande écrite adressée au Président, la récupération des mineurs à l'issue de l'entraînement devra se faire directement sur le stade auprès de l'entraîneur. Les enfants ne seront pas autorisés à quitter le stade seuls.

Les mineurs ne sont sous la responsabilité des entraîneurs qu'aux horaires prévus de l'entraînement.

Article 8 : Transports des mineurs (entraînement et compétition)

Les entraîneurs peuvent être amenés à transporter dans leur voiture personnelle les mineurs à l'entraînement ou en compétition. En cas de refus, les tuteurs devront le signaler sur le bulletin d'inscription en début d'année.

Le club peut mettre en place un déplacement en commun. Les parents autorisent leur enfant à prendre le bus pour se rendre en compétition ou à l'entraînement.

En cas de refus, les tuteurs devront le signaler sur le bulletin d'inscription en début d'année.

Le club n'est pas responsable en cas de transports des enfants par d'autres parents.

Article 9 : Droit d'image

Tout licencié (ou tuteur) accepte d'être pris en photo en situation d'entraînement ou de compétition pour une diffusion exclusive sur le site Internet du club et les dossiers internes au club.

En cas de refus, les tuteurs devront le signaler sur le bulletin d'inscription en début d'année.

Article 10 : Frais d'inscription en compétition

Chaque responsable de catégorie construira un calendrier de compétitions, qui sera validé par la Direction Technique.

Ces calendriers seront communiqués par mail et à l'aide du site Internet du Club.

Cross : les engagements aux cross prévus par le calendrier du club, sont pris en charge par le club.

Les autres cross sont à la charge des licenciés. Dans ce cas, il est fortement conseillé de prévenir son responsable de catégorie afin que l'entraînement soit adapté.

Compétitions sur piste : Les engagements en compétition piste sont gratuits.

Courses hors-stade : Le club remboursera sur présentation d'un justificatif l'inscription aux courses inscrites au « Challenge des Courses de l'Arpajonnais » à hauteur de 3 courses par an, sous réserve d'accord du Bureau Directeur.

Article 11 : Engagements en compétition

La Direction Technique construira un calendrier pour l'ensemble des compétitions du club.

Cross : les engagements des cross inscrits au calendrier seront effectués par le responsable des engagements. Chaque entraîneur devra envoyer sa liste d'athlètes au plus tard 10 jours avant la date du cross.

Compétitions sur piste : les engagements seront effectués par les responsables de catégories sur « Engalog ».

Courses hors-stade (trail – route – verte) : les engagements seront effectués par les athlètes eux-mêmes.

Article 12 : Participation aux compétitions

La présence : tout athlète licencié se doit d'être présent lors des Interclubs s'il est convoqué (sauf raison de force majeure).

La tenue : lors de toutes les compétitions, les licenciés devront porter le maillot du club.

La participation : chaque athlète qualifié en finale A-B-C d'une compétition devra y participer !!

Compétition régionale et plus : En cas de qualification pour une compétition de niveau régional et plus, si l'athlète décide de ne pas y participer sans en avertir son entraîneur au plus tard 5 jours avant la date de l'épreuve, cet athlète pourra être convoqué puis sanctionné par le Bureau Directeur. Ces sanctions pourront être financières (ex : pénalité financière imposée par la FFA).

Article 13 : Championnats de France

En cas de qualification en Championnats de France, les frais de déplacements encadrés par les entraîneurs sont pris en charge par le club pour l'athlète qualifié.

Le déplacement sera organisé par la Direction Technique du Club.

Pour les équipes de relais, les athlètes ont l'obligation d'être présents avec le groupe la veille de l'épreuve.

Article 14 : Réclamations

Toute réclamation de la part d'un licencié ou parent de licencié doit être faite par mail auprès du Président.

Le Président s'engage à apporter une réponse dans un délai de 7 jours à compter de la réception du mail.

Le non respect de ce présent Règlement Intérieur ou toute faute grave jugée par le Comité Directeur peut entraîner la radiation de l'intéressé du club (cf article 8-4 des statuts).

Règlement Intérieur adopté en Assemblée Générale du 07 février 2009.



Yann BREISTROFFER
Président ACA

**PARTENARIAT
DECATHLON BRETAGNE**

DECATHLON

**10% de réduction sur
le rayon running**

Sur présentation de la licence FFA et de la
carte Décathlon